

à Monsieur Le Ministre, M Blanquer,
S/C de M le Recteur,
S/C de M le Proviseur,

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons pour vous faire part de notre profonde inquiétude à propos de la réforme du lycée ainsi que des transformations que connaît notre métier.

1) Dans la réforme, de nouveaux enseignements apparaissent tels que les SNT, obligatoires pour les élèves, nous ne sommes pas en mesure d'enseigner cette discipline de manière intrinsèque pour laquelle il aurait fallu anticiper la formation des enseignants. La lecture du programme laisse pour le moins perplexe puisque la majeure partie d'entre nous, ne comprenons pas les 9/10ème de ce qu'il faut enseigner précisément.

D'autre part, le contenu des programmes du tronc commun ainsi que des spécialités nous interroge également. Par exemple, en Histoire, le programme du tronc commun ramène l'enseignement de la discipline 30 ans en arrière tant dans l'approche des contenus que des méthodes, alors que l'enseignement de spécialité apparaît accessible à peu d'élèves sortant de seconde par sa complexité et la difficulté de sa mise en œuvre. Quels sont les objectifs recherchés ? En sciences, les programmes de spécialités se révèlent également extrêmement ambitieux. De manière générale, il est tout simplement scandaleux que les programmes écrits en moins de quatre mois ne soient pas connus officiellement et définitivement avant février 2019 pour être appliqués quatre mois ouvrables plus tard sur deux niveaux. Nous nous interrogeons avec la plus vive inquiétude à propos des programmes de terminale à venir...

2) Le choix des spécialités pour les élèves de seconde est cornélien; à ce moment de l'année, les élèves n'ont aucune visibilité sur :

- Les spécialités qui seront définitivement proposées par le lycée.
- Les programmes qui seront enseignés et qui conditionnent leurs choix.
- L'implication du choix des spécialités sur l'orientation et les attendus du supérieur dans deux ans.

Dans les réunions actuelles avec les parents de classes de seconde, nous sommes dans l'incapacité de les renseigner, contribuant ainsi à accentuer l'incompréhension entre parents et école. La possibilité pour un élève de suivre une spécialité non enseignée au lycée dans un lycée voisin ou par vidéo-conférence est totalement irréaliste étant donné la difficulté de constitution des emplois du temps et les temps de déplacement. Seuls les lycées des grandes villes pourront proposer un véritable choix de spécialités renforçant encore les inégalités territoriales au détriment des petits lycées comme le nôtre. Il en découle aussi un danger de mise en concurrence entre lycées d'un

même bassin pour capter les élèves et obtenir des dotations supérieures.

3) Aucun dédoublement n'est plus spécifié au Bulletin Officiel. En Sciences expérimentales, l'inspection explique que les manipulations s'effectueront par groupe de quatre au sein d'une classe de 35 élèves devenant la norme. En langues vivantes comme dans toutes les matières, l'apprentissage en groupes réduits sera très limité par manque de dotation en heures. Comment réellement parler de différenciation pédagogique dans un groupe-classe de 35 élèves ? Quel avenir pour les élèves rencontrant des difficultés ?

Les élèves seront pour la moitié de leur horaire dans des groupes de spécialités faisant peu à peu disparaître la notion de classe, ses démarches collectives, ses solidarités... Comment mettre en œuvre des projets qui visent justement la cohésion ?

4) L'évaluation telle qu'elle est prévue apparaît irréaliste : les élèves vont être, en première et en terminale, évalués en permanence au détriment des temps d'apprentissages suivis, sereins et bienveillants. Les enseignants voient leur travail de correction mais surtout de mise en œuvre des évaluations incessantes alourdi puisque l'organisation des épreuves leur incombe désormais.

5) La charge de travail et les missions du professeur principal deviennent très lourdes. En effet le PP doit prendre en charge, en plus de ses fonctions d'enseignement, l'orientation, domaine qui était jusque là pris en charge conjointement avec des professionnels aux compétences reconnues. Nous ne trouvons ni possible ni souhaitable d'assurer le suivi psychologique des élèves, de mélanger la gestion des aspects pédagogiques et ce qui relève de la vie privée des élèves (par exemple des problèmes psychologiques parfois lourds). Les professionnels faisant tiers ont toute leur place dans l'accompagnement des élèves.

La disparition des médecins scolaires de secteur, de l'assistante sociale de l'établissement, la disparition des CIO constituent un recul sans précédent dans l'encadrement et l'accompagnement des élèves et des familles.

Devant le désengagement de l'Education Nationale, nous voyons fleurir les cabinets privés proposant à des prix élevés des conseils d'orientation, marginalisant ainsi les familles peu au fait de l'orientation.

Enfin notre cité scolaire de plus de 1000 élèves et comportant un internat, se voit privé d'une infirmière 2 jours pleins par semaine.

6) La procédure "parcours-sup" est une remise en cause fondamentale de l'accès aux études universitaires pour un bachelier. Sous couvert d'orienter et de faire réussir les élèves, une sélection est instaurée à l'entrée de l'Université. La mobilité dont on ne cesse de vanter les mérites est limitée et contrôlée puisque les Facultés n'acceptent qu'un faible pourcentage hors académie (10 % pour Nantes et La Sorbonne par exemple). Et ce sans parler des avis du conseil de classe sur l'adéquation des majeures avec la filière choisie qui limitera lui aussi les choix justement ; des ratés du logiciel avec l'O.I.B.....

7) Au final, nous considérons que les mesures prises pour les années à venir aggravent la situation du lycée et les conditions d'enseignement pour l'ensemble de la communauté éducative : suppression de 2650 postes d'enseignants (2950 proposés par le sénat) ; diminution des postes mis aux concours, recrutement massif de vacataires au niveau licence non validé, non revalorisation des salaires gelés depuis plusieurs années, alors que la charge de travail n'a cessé de s'alourdir et que les missions, situations rencontrées face aux élèves n'ont cessé de se complexifier.

Nous estimons que la politique actuelle, les fausses concertations, l'absence d'écoute, de considération, et de reconnaissance de nos compétences ainsi que de notre implication à faire

progresser et réussir nos élèves, provoque un profond malaise au sein du monde enseignant.

Nous sommes bien conscients qu'une réforme n'est pas inintéressante en soi, mais pas si elle est uniquement dictée par des considérations budgétaires.

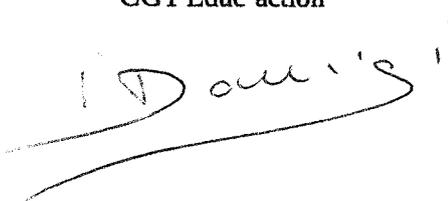
Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement au service public d'éducation.

Les Délégués syndicaux ;

SNES -FSU



CGT Educ'action



FO-LC



SGEN-CFDT

